



QUE CEUX QUI VEULENT UNE ÉCOLE MEILLEURE LÈVENT LA MAIN.

BULLETIN D'ADHÉSION

Association PEEP Eaubonne
1 rue Jean Macé
95600 Eaubonne
0686629568 peepaubonne@yahoo.fr

De la maternelle au lycée, la vie de l'école vous intéresse,
nous aussi! Rejoignez la PEEP !

Etre parent d'élève, c'est s'informer, participer, aider,
améliorer, partager.

A chaque étape de la vie scolaire, la PEEP d'Eaubonne
est présente pour vous soutenir et vous apporter conseil
et aide, quelles que soient les situations rencontrées.

Fédération reconnue d'utilité publique
www.peep.asso.fr



Retrouvez-nous sur :

PARENT ou responsable légal :

N° d'APE

025 95 1079

N° d'adhérent

Merci de remplir en lettres MAJUSCULES

Nom parent

Prénom parent

Je souhaite adhérer à : PEEP
 PEEP Sup
 PEEP Agri

Adresse Bât N° Rue

Code postal Ville

Tél.profess
Tél.mobile
Tél.domicile

E-mail

Je souhaite participer : au conseil d'école au conseil de classe au conseil d'administration au comité de l'association

Cotisation OBLIGATOIRE pour bénéficier des services PEEP ci-dessous

Association d'intérêt général (réduction d'Impôt) : un reçu fiscal vous sera envoyé (art 200 du C.G.I.)

Je verse une cotisation de soutien COMPLÉMENTAIRE fiscalement déductible (art.200 du C.G.I.) Montant libre à inscrire

Nouveauté MMA : couverture Harcèlement et E-réputation

ENFANTS SCOLARISÉS

Remplir le tableau, même si vous
ne prenez pas d'assurance.

Assurance
scolaire*



Notice
disponible
en ligne
http://www.peep.asso.fr/mobilis/PEEP_FM.pdf

1 **14,00 €**
2

3
4
5

Gratuit*
Gratuit*

cochez ci-dessous
Total Assurance

Prix à reporter

1+2+3+4+5

*Services et tarifs réservés aux adhérents de l'association PEEP

Abonnement au magazine « La Voix des Parents »

5 n°/an+hors-série gratuit « la vie scolaire de A à Z » et accès au site www.lavoixdesparents.com

OUI : 12 €**

Prix public pour les non-adhérents : 16 €

Règlement par : chèque (à l'ordre de la PEEP) espèces mandat
Bulletin à retourner avec le règlement à l'adresse indiquée en première page

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse si vous n'avez pas fourni votre adresse mail.

Date et signature obligatoires

Total : 11

à verser à votre
association locale

Gratuit dès le 4^e enfant

LES ASSOCIATIONS PEEP

LA PROXIMITÉ DE 5 000 ASSOCIATIONS LOCALES, LA PUISSANCE DE LA PREMIÈRE FÉDÉRATION NATIONALE

C'EST QUI ?

La PEEP est la plus grande et la plus ancienne communauté de parents d'élèves de France. Depuis ses origines, elle réunit les parents qui souhaitent comprendre le fonctionnement de l'école, pour mieux accompagner leurs enfants.

Plus de 5 000 associations locales sont aujourd'hui unies au sein de la PEEP pour gagner en expertise, partager expériences et connaissances à l'échelle nationale. Résultat : elles forment le réseau d'entraide le plus efficace. Sous la bannière PEEP, ces associations peuvent aussi peser dans le débat public et faire entendre la voix des parents au Ministère de l'Éducation Nationale.

ÇA SERT À QUOI ?

Ils apprécient aussi d'accéder aux informations et aux avis d'experts les plus pointus du moment, labellisés par la PEEP nationale.

Des fêtes d'école aux grandes conférences

nationales, en passant par de petits groupes de travail spécifiques, les façons de se

forger une opinion, de s'informer et d'agir

sont nombreuses à la PEEP !

POURQUOI ADHÉRER ?

- Pour partager expérience et connaissance avec d'autres parents.
- Pour accéder à des informations pertinentes, à jour et vérifiées.
- Pour prendre des décisions éclairées pour l'éducation de son ou de ses enfants.

- Pour participer activement à la vie scolaire de son ou de ses enfants, veiller à leur réussite et à leur bien-être.
- Pour contribuer à l'évolution de l'école et participer activement aux échanges sur l'école.

ÇA SERT À QUOI ?

«À se sentir moins seul quand on se pose des questions sur l'éducation de ses enfants !». Voilà ce que répondent massivement les parents PEEP.

LES ACTIONS DES PARENTS PEEP

Dans chaque établissement, les parents PEEP écoutent et partagent leurs connaissances et leur expérience. Ils

mettent aussi à disposition des parents les informations et les contacts précis dont ces derniers ont besoin.

Présents à tous les niveaux du système éducatif français, les parents PEEP participent :

- Aux conseils d'école et aux projets d'école, aux conseils de classe et d'administration des collèges et des lycées et à leurs projets d'établissement
- Aux conseils de discipline pour aider et soutenir les familles et leurs enfants.
- Aux commissions d'appel et d'affectation.
- Aux commissions de restauration, de sécurité, de santé et de travaux

AVEC PRÈS DE 90 ANS D'EXPÉRIENCE ET 200 000 MEMBRES EN FRANCE,

LA PEEP PORTE LA VOIX DES PARENTS, DANS L'ÉCOLE LOCALE ET AU NIVEAU NATIONAL.

L'ESPACE FORMATION DE LA PEEP

Destinées aux représentants de parents d'élèves, les formations PEEP vous aident à optimiser vos participations aux conseils d'école et conseils d'administration.

Elles permettent d'acquérir une bonne compréhension du système éducatif français, des ressorts de la réussite scolaire, des conditions du bien-être de l'enfant, etc.

LES PARENTS PEEP ONT UN JOURNAL :

« LA VOIX DES PARENTS »
Témoignages, retours d'expériences, dossier sur des sujets de fond, interviews d'experts, contacts et les informations officielles...
Tout y est !

Abonnez-vous à la version papier, lisez-le en ligne ou envoyez vos témoignages !
www.lavoixdesparents.com

LA PEEP C'EST AUSSI...



PEEP Agri informe et accompagne les étudiants et les parents dans l'enseignement agricole, de la 4ème à l'École d'ingénieurs.



PEEP Sup informe et accompagne les étudiants et les parents dans l'enseignement supérieur.

Les informations recueillies sont utilisées pour élaborer des études et des rapports informatiques et sont destinées à la Fondation En application des articles 39 et suivants de la loi du 8 juillet 2004 modifiée, nous devons, si ce n'est nécessaire, faire l'objet d'un avis d'autorité et d'un avis d'obligation. Si vous souhaitez exercer ce droit, il convient de faire une demande à la Direction régionale de l'ordre et de la sécurité publique de votre préfecture. Vous pouvez également contacter la Direction régionale de l'ordre et de la sécurité publique de votre préfecture. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette législation, vous pouvez contacter la Direction régionale de l'ordre et de la sécurité publique de votre préfecture.



PARCE QU'IL N'EXISTE AUCUNE ÉCOLE POUR DEVENIR PARENT, ADHÉREZ À LA PEEP !